



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et de police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Domaine de direction Immigration et intégration
en coordination avec la Direction consulaire du
Département fédéral des affaires étrangères DFAE



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Edition 2015

3003 Berne-Wabern, 7 avril 2016

L'essentiel en bref

Période	Demandes ¹	Evolution	Schengen		
			Demandes	Visas refusés	Proportion de refus
2013	579'443		517'179	27'371	5.3%
2014	539'101	-40'342 (-7.0%)	471'622	31'644	6.7%
2015	555'138	+16'037 (+3.0%)	486'197	33'296	6.8%

- En 2015, le nombre des demandes de visas déposées a augmenté de 3 % par rapport à l'année précédente. Si l'on ne prend en compte que les visas Schengen, la hausse est de 3,1 %. Dans la statistique sur les visas Schengen 2015, par contre, les représentations à l'étranger de l'ensemble des Etats Schengen ont pour leur part enregistré une baisse des demandes de visas Schengen de 7,6 %.
- La hausse relevée en Suisse s'explique surtout par la croissance ininterrompue de la demande pour les ressortissants indiens. L'an dernier, un visa sur quatre délivrés dans le monde a été le fait d'un ressortissant indien.
- Après une forte baisse en 2014 (-24,2 %), le nombre de demandes de visas déposées par des ressortissants chinois a connu une légère reprise l'an dernier (+2,6 %).
- En 2015, près de 48 % des visas ont été délivrés à des fins touristiques. Cette proportion est de 3 % supérieure à celle de l'année précédente. La plupart des demandes de visas déposées à ce titre émanaient de ressortissants indiens, chinois, saoudiens et thaïlandais.
- Les demandes de visas de ressortissants russes continuent de diminuer fortement (-29,7 %).
- Les ressortissants des Emirats arabes unis sont libérés de l'obligation de visa depuis le 6 mai 2015 ; les ressortissants colombiens le sont depuis le 3 décembre 2015.
- Depuis août 2015, des demandes de visas Schengen peuvent être déposées sans l'appui de prestataires de services externes via Internet auprès de 30 représentations à l'étranger. 32 % des requérants qui se sont adressés à ces représentations ont fait usage de ce mode de dépôt d'une demande de visa.
- L'introduction, échelonnée par région, de la saisie obligatoire des données biométriques a pris fin en 2015. Elle n'a pas posé de problème majeur dans les principaux pays de provenance : l'Inde (saisie des données biométriques en place depuis novembre 2015), la Chine (depuis octobre 2015) et la Russie (depuis septembre 2015).

¹ Les visas nationaux de la catégorie D ne sont pas inclus.

Brève analyse des évolutions actuelles

Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

Informations générales

- En 2015, la proportion des demandes de visas refusées est restée pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente (+0,1 %). Le taux de rejet le plus élevé a été enregistré pour les ressortissants syriens (68,8 %), suivis de ceux de la République dominicaine (40 %). En valeur absolue, cependant, ce sont les ressortissants kosovars qui se voient opposer le plus grand nombre de refus.
- 87 % des visas délivrés en 2015 ont été des visas Schengen de type A ou C (visas VTL compris) ; les 13 % restants ont été des visas nationaux de type D. Comparativement, la part des visas Schengen délivrés en 2014 avait certes été plus importante (91 %), mais en valeur absolue, leur nombre a été supérieur de 15 105 unités en 2015 par rapport à l'année précédente.
- L'introduction à l'étranger du système d'information sur les visas (VIS), qui avait débuté en octobre 2011, s'est achevée à la fin novembre 2015. Les dernières régions du monde à être reliées au système central d'informations sur les visas (VIS) en 2015 ont été l'Ukraine, la Russie, la Chine, le Japon, l'Inde et le Pakistan, de même que l'espace de l'Union européenne, espace Schengen compris, et les frontières extérieures. La saisie de données biométriques, c'est-à-dire l'enregistrement des empreintes des dix doigts, accompagné d'une photographie du visage, est désormais obligatoire dans toutes les représentations suisses à l'étranger.

Informations spécifiques à différents pays (cf. 1.3 - 1.8)

- En 2015, les ressortissants de l'**Inde** ont demandé 136 523 visas, ce qui représente une hausse de 20,5 % par rapport à l'année précédente. En parallèle, le nombre de nuitées passées en Suisse a également crû (+22 %). Plus de 75 % des demandes de visas ont été déposées à des fins touristiques et durant les mois chauds de l'été indien, soit de mars à septembre. Tandis que la hausse des demandes de visas en Allemagne (+11 %) a été relativement modérée par rapport à celle enregistrée en Suisse, l'Autriche (+26 %) a connu une hausse plus importante encore. En regard du nombre des demandes de visas déposées, la part des refus, qui s'élève à 2,4 % (contre 2,5 % en 2014) a été relativement peu élevée en 2015.
- Le nombre des demandes de visas déposées par des **ressortissants chinois** a très peu évolué par rapport à l'année précédente (+2,7 %). Si la représentation établie au centre politique de la Chine, dans sa capitale Pékin, a enregistré une baisse des demandes de visas (-8 %), les demandes déposées dans la métropole financière et économique de Shanghai ont affiché une progression de 11,1 % par rapport à l'année précédente. La plupart des demandes ont été déposées pendant la principale période touristique, qui s'étend de juin à septembre. Toutefois, l'Allemagne (+16 %) et l'Autriche (+33 %) ont enregistré des hausses encore plus importantes. On comprend ainsi, notamment, pourquoi l'évolution du nombre de visas n'a pas de corrélation directe avec celle du tourisme : tant le nombre d'arrivées (+36 %) que le nombre de nuitées (+33 %) des touristes chinois en visite en Suisse ont nettement augmenté. Cela signifie qu'en 2015, une seule entrée sur 13 environ

a été rendue possible grâce à un visa délivré par la Suisse (entrées 2015 : 1 122 852, nombre de visas accordés sur la même période : 87 366).

- Le nombre de demandes de visas déposées par des **ressortissants russes** est en nette baisse depuis 2013. Comparativement à l'année précédente, le nombre de demandes de visas a diminué de près de 30 %. De même, l'Allemagne (-30 %) et l'Autriche (-44 %) observent un net recul des demandes de visas. Cette baisse s'explique principalement par la faiblesse du rouble et par les tensions politiques et économiques latentes entre la Russie et l'Union européenne.
- Le **Kosovo** figure en quatrième position après l'Inde, la Chine et la Russie dans le classement des demandes de visas déposées (31 638). Du fait que les Etats Schengen ne reconnaissent pas tous les documents de voyage kosovars 80 % de l'ensemble des visas délivrés en 2015 à Pristina l'ont été avec une validité territoriale limitée (VTL). A la suite de la forte pression migratoire exercée, 23,7 % de toutes ces demandes ont été rejetées ; il s'agit là d'une proportion très élevée pour un pays européen. Le nombre de demandes de visas déposées par des ressortissants kosovars traitées en 2015 par l'Allemagne a été très proche des chiffres suisses, puisqu'il s'est élevé à 31 304 unités.
- La grande majorité des ressortissants d'**Arabie saoudite** se rendent en Suisse à des fins touristiques. La période du Ramadan est celle au cours de laquelle ils préfèrent voyager ; en 2015, le Ramadan a duré du 18 juin au 16 juillet. En 2015, l'Arabie saoudite a représenté, après l'Inde, le pays ayant généré la plus forte croissance du nombre de demandes de visas (+16,5 %).

Informations concernant les accords d'exemption de l'obligation de visa

- En 2015, l'Union européenne a conclu des accords généraux d'exemption de l'obligation de visa avec 12 Etats. Pour la Suisse, ces accords constituent un développement des dispositions de l'acquis de Schengen. Autrement dit, les ressortissants concernés n'ont plus besoin non plus de demander un visa pour entrer en Suisse en vue d'un séjour d'une durée maximale de 90 jours par période de 180 jours. Outre avec les divers Etats insulaires des Caraïbes, du Pacifique et du Sud-est asiatique, les principaux accords ont été conclus avec les Emirats arabes unis et la Colombie. Si l'on ne connaît pas encore les chiffres relatifs à ce dernier pays (cet accord n'étant entré en vigueur qu'en fin d'année), la représentation d'Abou Dhabi (aux Emirats arabes unis) figure tout de même dans le « top 10 » des représentations, 54 % des visas ayant été octroyés à des ressortissants indiens, 7 % à des Pakistanais et 7 % à des Philippins.
- La Suisse a pour sa part la possibilité de conclure de sa propre compétence des accords bilatéraux de levée de l'obligation de visa en faveur des titulaires de passeports diplomatiques, de passeports de service, de passeports spéciaux ou de passeports officiels. En 2015, des accords bilatéraux de cette nature ont été conclus avec quatre Etats : l'Angola, le Brésil, le Kazakhstan et le Laos.

Informations concernant les accords de représentation

En sa qualité d'Etat Schengen, la Suisse peut délivrer des visas Schengen en représentation d'autres Etats membres ou se faire représenter par d'autres Etats membres de Schengen. Actuellement, notre pays coopère avec vingt autres Etats membres de Schengen dans le cadre de tels accords de coopération. En 2015, les représentations suisses à l'étranger ont traité

20 962 demandes de visas pour le compte d'autres Etats membres. Ses représentations de Pristina (au Kosovo), Astana (au Kazakhstan) et Colombo (au Sri Lanka), notamment, ont dû traiter d'importants volumes supplémentaires de demandes de visas sur la base de différents accords de représentation.

Enfin, en 2015, des accords de représentation ont pour la première fois été conclus avec la République tchèque, la Finlande et le Portugal.

Collaboration avec des prestataires de service externes

337 116 demandes, soit 60 % de l'ensemble des demandes de visas déposées de par le monde en 2015 l'ont été auprès de prestataires de services externes. Du fait que les données relatives à ce genre de services ne sont mises à disposition que depuis mars 2014, tirer des enseignements ou effectuer des comparaisons avec les chiffres de l'année précédente aurait peu de sens. On constate néanmoins que depuis février 2015, la part des demandes de visas traitées de cette manière reste en permanence élevée (>60 %). Les pourcentages des mois de mars à septembre sont particulièrement significatifs, eu égard à la principale période touristique pour l'Inde. En ce qui concerne les représentations d'Abou Dhabi (Emirats arabes unis), Mumbai (Inde), New Delhi (Inde) et Bangkok (Thaïlande), plus de 94 % des demandes de visas y sont externalisées.

Fin 2015, la Suisse a collaboré avec des prestataires de services externes – TLScontact et VFS Global - dans 23 pays. Les clients souhaitant déposer une demande de visa peuvent s'adresser à 51 centres externes d'acceptation des demandes de visas, appelés « Visa Acceptance Centers (VAC) », afin d'y déposer leur demande de visa Schengen et d'y effectuer la saisie électronique des données de leur demande. En Inde, la Suisse a conclu un maximum de contrats avec 12 centres de ce type. C'est de loin le pays dans lequel elle traite avec le plus grand nombre de VAC. Cette situation se reflète également dans les chiffres en matière de visas. C'est ainsi qu'en 2015, près d'une demande de visa sur trois déposées auprès d'un prestataire de services externes a été le fait d'un ressortissant indien.

Fin 2015, 51 VAC étaient en service dans le monde. En novembre 2015, les sites du Ghana et du Qatar sont venus s'y ajouter. Le VAC de Colombie a quant à lui été fermé la même année à la suite de l'accord d'exemption de l'obligation de visa conclu par l'Union européenne avec ce pays le 3 décembre 2015, repris par la Suisse comme développement de l'acquis de Schengen.

Demande de visa en ligne

Depuis août 2015, des demandes de visas peuvent être déposées par Internet dans 30 représentations suisses à l'étranger. Depuis l'entrée en service de la nouvelle application web, pas moins de 4690 demandes ont déjà transité par Internet et cette tendance est en hausse.

Buts de séjour

S'agissant des buts des séjours, *le tourisme, la visite de la famille ou d'amis et les affaires* représentent, ensemble, plus de 90 % des motifs de voyage annoncés. En regard de l'année précédente, on relève un faible transfert des buts des séjours *visite de la famille ou d'amis et affaires* au profit du *tourisme* (+3,5 %). En 2015, 60 % de l'ensemble des visas délivrés dans le monde aux fins de séjour touristique l'ont été à des ressortissants indiens et chinois. La haute saison touristique, de mars à septembre, coïncide avec la principale période de voyage des

ressortissants indiens. De plus, les ressortissants saoudiens et thaïlandais présentent aussi un nombre de visas à des fins touristiques proportionnellement supérieur à la moyenne. La majorité des personnes ayant obtenu un visa en vue de rendre visite à de la parenté ou à des amis sont de nationalité kosovare, turque, russe ou ukrainienne.

Sexe et âge des demandeurs

En 2015, la proportion des hommes ayant déposé une demande de visa (50,1 %) a été très légèrement supérieure à celle des femmes. L'âge de 47,5 % des demandeurs de visas est situé entre 19 et 40 ans, 34,5 % entre 41 et 65 ans ; 13 % ont moins de 18 ans. Les plus de 65 ans représentent la tranche d'âge la moins représentée (5 %).

Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

La proportion des personnes qui ont demandé un visa au moyen d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel est restée identique à celle de l'année précédente ; elle s'élève à 2,3 %. Près de la moitié (soit 47 %) des demandes de visas déposées dans le monde au moyen d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel ont été traitées par la représentation de Pékin (Chine). Ce chiffre élevé s'explique par la croissance du nombre de passeports dans le domaine des affaires publiques remis aux cadres des entreprises d'Etat ainsi qu'aux membres de délégations de haut rang provenant de ministères chinois (autres que le ministère des affaires étrangères). Une part proportionnellement tout aussi importante des demandes déposées au moyen de cette catégorie de passeports spéciaux a été enregistrée par les représentations de Kinshasa (République démocratique du Congo), Dhaka (Bangladesh) et Islamabad (Pakistan). A Kinshasa, près d'une demande de visa sur trois est déposée au moyen d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel. Par ailleurs, on observe un léger recul du nombre de demandes de visas déposées dans les représentations de New Delhi (Inde) et de Moscou (Russie).

En 2015, des accords d'exemption de l'obligation du visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel sont entrés en vigueur en faveur des Etats suivants : le Kazakhstan, le Laos, l'Angola et le Brésil.

Visas humanitaires

Le point 6 fait état de tous les visas humanitaires délivrés pour les motifs suivants:

- Visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL) délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas: des visas sont par exemple délivrés pour des situations médicales d'urgence (patients devant être opérés en Suisse).
- Visas délivrés conformément à la directive spéciale sur les demandes de visa pour motifs humanitaires: une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire à la représentation suisse compétente.
- De septembre à novembre 2013, les ressortissants syriens ayant des parents installés en Suisse ont pu demander, à certaines conditions, un visa humanitaire en se fondant sur la directive spéciale sur l'octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens.

- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé qu'un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourraient bénéficier d'une protection en Suisse. Sur ce nombre, 1000 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant de venir en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) des personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire.

En 2015, le nombre de visas humanitaires a nettement diminué (-73 %). Au total, 1017 visas de ce type ont été accordés. A titre de comparaison, pas moins de 3771 personnes s'étaient encore vu octroyer un visa humanitaire en 2014. Cette évolution ne découle pas d'un changement de pratique mais du fait qu'en 2015, seul un petit nombre de demandes fondées sur la directive spéciale en vigueur de septembre à novembre 2013 a encore été traité. C'est ainsi que si l'on comptait encore, en 2014, 3263 visas accordés sur la base de cette directive spéciale, il n'y en a plus eu que 666 en 2015. Près d'un cinquième de ces visas ont été accordés en raison des mesures supplémentaires décidées en mars 2015 afin de continuer à soutenir les victimes du conflit syrien.

La grande majorité des demandes de visas correspondantes ont été traitées par les représentations à l'étranger situées dans les Etats voisins de la Syrie, à savoir celles d'Istanbul (Turquie), de Beyrouth (Liban) et d'Amman (Jordanie).

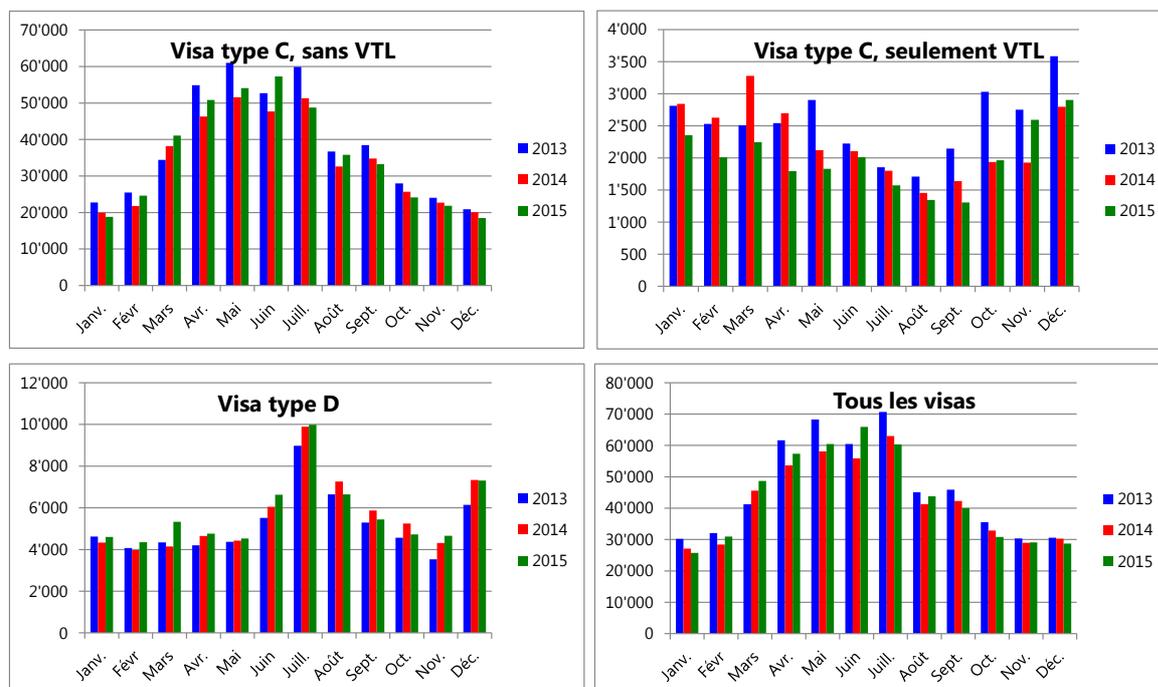
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2015, par types de visa

	Total		Schengen					Proportion de refus	National D
	Demandes	Dél.	A		C		VTL		
			Dél.	Ref.	Dél.	Ref.	Dél.		
Janv.	28'019	25'765	2	3	18'805	2'197	2'355	9.6%	4'603
Févr.	33'395	30'952	1	1	24'597	2'309	2'008	8.4%	4'346
Mars	51'629	48'663	5	1	41'083	2'847	2'247	6.4%	5'328
Avr.	59'877	57'371	2	0	50'813	2'378	1'795	4.6%	4'761
Mai	63'447	60'456	4	0	54'092	2'875	1'830	5.1%	4'530
Juin	69'484	65'912	3	1	57'277	3'480	2'011	5.7%	6'621
Juill.	63'859	60'314	9	1	48'749	3'411	1'572	6.6%	9'984
Août	46'654	43'814	9	3	35'816	2'749	1'345	7.1%	6'644
Sept.	42'730	39'979	3	0	33'230	2'654	1'306	7.4%	5'440
Oct.	33'537	30'836	3	1	24'143	2'635	1'964	9.0%	4'726
Nov.	31'480	29'076	8	0	21'817	2'273	2'595	9.8%	4'656
Déc.	31'027	28'704	7	1	18'493	2'197	2'902	6.8%	7'302
Total 2015	555'138	521'842	56	12	428'915	32'005	23'930	6.8%	68'941
Total 2014	539'101	507'457	31	6	412'718	30'873	27'229	6.7%	67'479
Ecart en %	+3.0%	+2.8%	+80.6%	+100%	+3.9%	+3.7%	-12.1%	+0.1%	+2.1%

Légende: **A:** visa Schengen de transit aéroportuaire; **C:** visa Schengen uniforme; **VTL:** visa Schengen à validité territoriale limitée; **D:** visa national; **Dél.:** délivré; **Ref.:** refusé

1.2 Visas délivrés: évolution mensuelle, 2013 à 2015

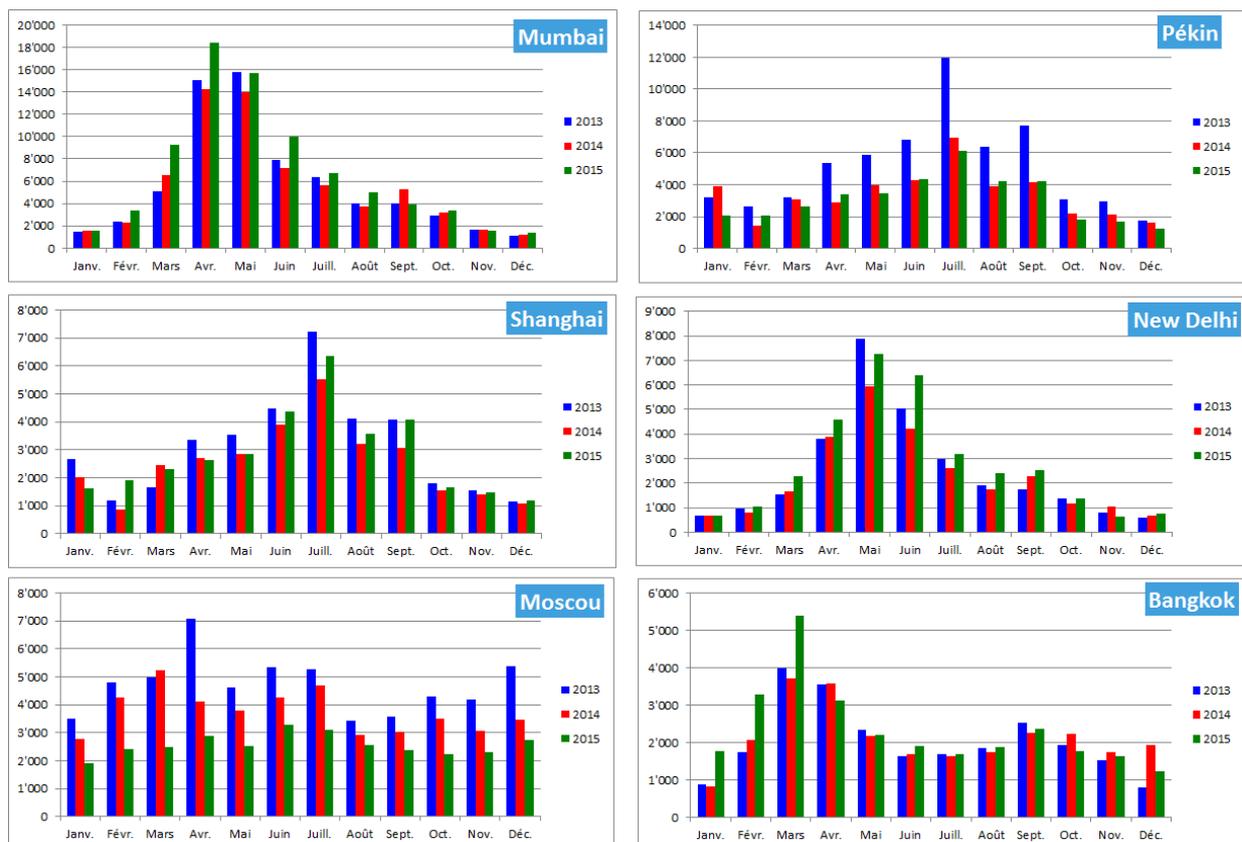


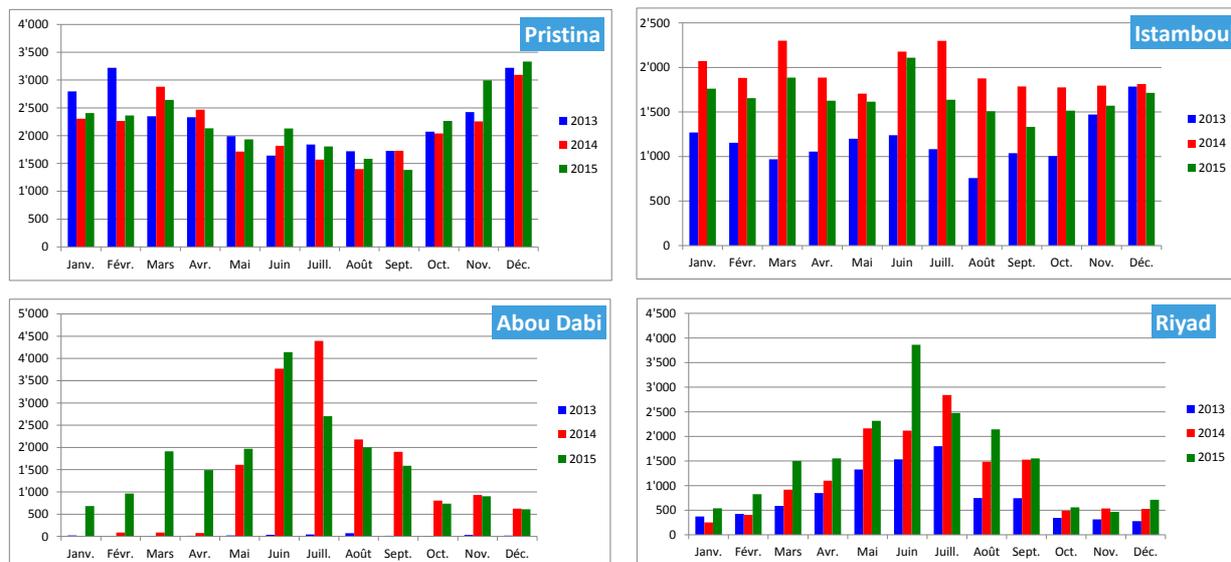
Indication: Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans la graphique d'ensemble.

1.3 Top 10 des représentations selon le nombre de demandes de visas déposées en 2015 et 2014

Représentations	Schengen			Nat.	Total			2014		
	A	C	VTL	D	Dem.	Dél.	Ref.	Dem.	Position	Évolution
	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.						
1 Mumbai Inde	0	76'989	21	3'163	80'173	78'647	1'526	66'670	1 (+/-0)	+20.3%
2 Pékin Chine	1	35'610	29	1'748	37'388	36'538	850	40'657	3 (+1)	-8.0%
3 Shanghai Chine	0	33'064	0	1'027	34'091	33'658	433	30'644	4 (+1)	+11.1%
4 New Delhi Inde	0	32'403	60	986	33'449	31'924	1'525	26'753	5 (+1)	+25.0%
5 Moscou Russie	0	29'022	40	1'767	30'829	30'505	324	44'990	2 (-3)	-31.5%
6 Bangkok Thaïlande	1	27'044	80	1'156	28'281	27'111	1'170	25'622	6 (+/-0)	+10.4%
7 Pristina Kosovo	2	5'271	19'087	2'794	27'154	21'683	5'471	25'540	7 (+/-0)	+6.3%
8 Istamboul Turquie	19	17'909	516	1'484	19'928	17'281	2'647	23'367	8 (+/-0)	-14.7%
9 Abou Dabi EAU Arabie saoudite	0	19'230	198	288	19'716	18'893	823	16'480	9 (+/-0)	+19.6%
10 Riyad Arabie saoudite	0	17'199	1'057	219	18'475	18'171	304	14'358	10 (+/-0)	+28.7%

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2013 à 2015

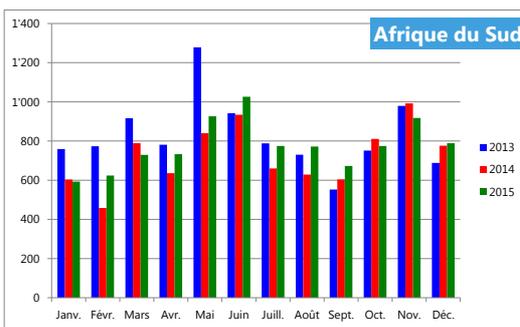
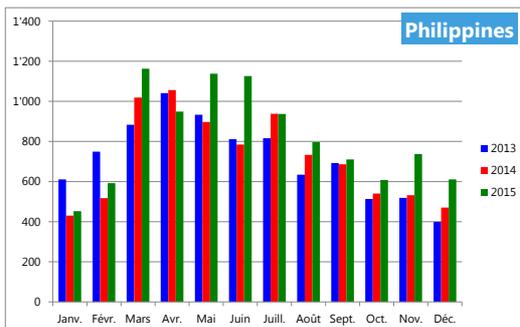
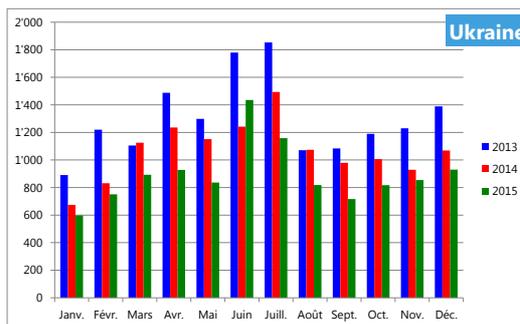
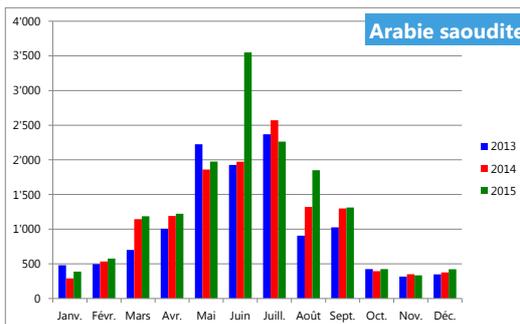
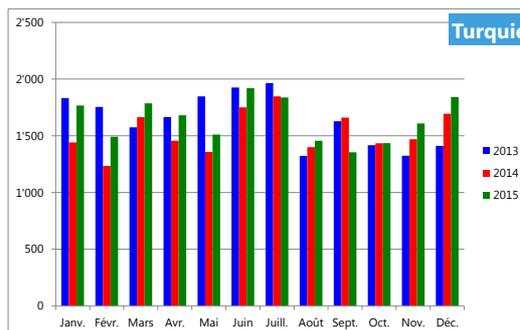
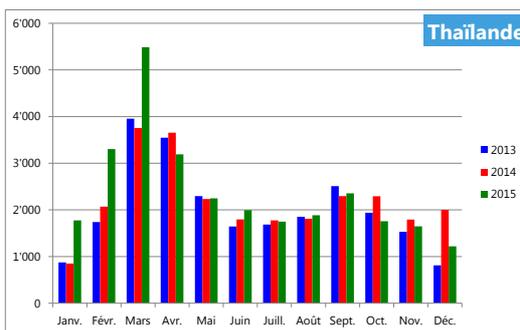
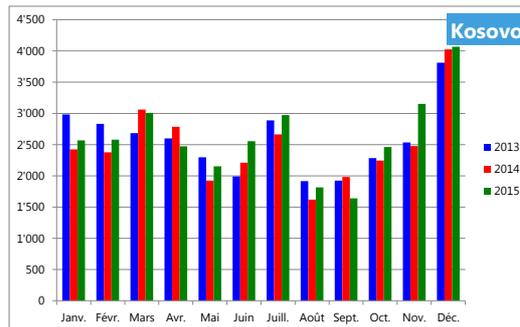
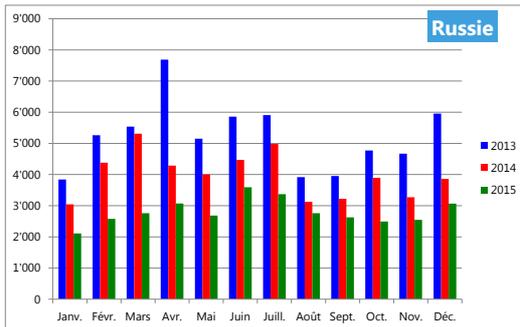
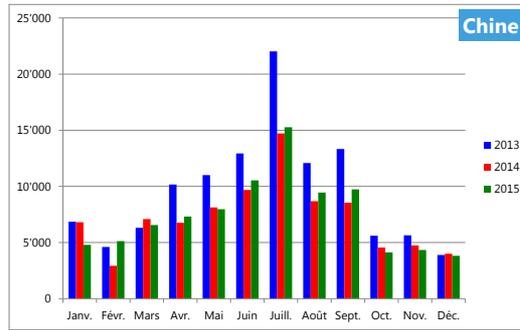
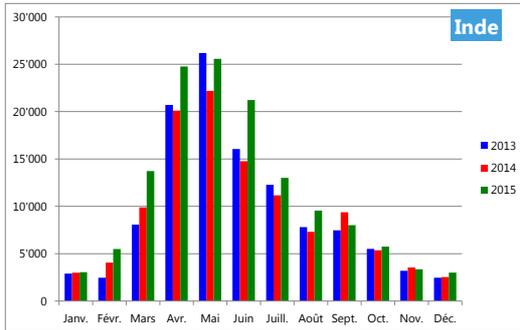




1.5 Top 10 des nations selon le nombre de demandes de visas déposées en 2015 et 2014

Pays	Schengen			Nat. D	Total			Demande faite dans le pays	2014		
	A Dem.	C Dem.	VTL Dem.		Dem.	Dél.	Ref.		Dem.	Position	Évolut.
1 Inde	6	130'927	22	5'568	136'523	133'322	3'201	82.9%	113'296	1 (+/-0)	+20.5%
2 Chine	2	84'316	91	4'630	89'039	87'366	1'673	92.0%	86'656	2 (+/-0)	+2.7%
3 Russie	0	29'758	75	3'814	33'647	33'350	297	89.5%	47'836	3 (+/-0)	-29.7%
4 Kosovo	3	5'465	19'256	6'914	31'638	25'785	5'853	83.2%	29'793	4 (+/-0)	+6.2%
5 Thaïlande	1	27'337	8	1'270	28'616	27'392	1'224	95.6%	26'324	5 (+/-0)	+8.7%
6 Turquie	19	16'331	53	3'288	19'691	18'947	744	86.1%	18'408	6 (+/-0)	+7.0%
7 Arabie saoudite	0	14'282	911	309	15'502	15'485	17	96.7%	13'305	7 (+/-0)	+16.5%
8 Ukraine	0	8'663	3	2'068	10'734	10'269	465	86.2%	12'810	8 (+/-0)	-16.2%
9 Philippines	0	8'811	5	1'004	9'820	9'232	588	54.9%	8'642	11 (+2)	+13.6%
10 Afrique du Sud	0	8'938	8	387	9'333	9'315	18	88.5%	8'732	10 (+/-0)	+6.9%

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2013 à 2015



1.7 Top 10 des nations selon le nombre de visas refusés en 2015 et 2014

Pays	Schengen						Total			2014		
	A		C		VTL		Dem.	Ref.	Taux de refus	Dem.	Ref.	Taux de refus
	Dem.	Ref.	Dem.	Ref.	Dem.	Ref.						
1 Kosovo	3	3	5'465	5'278	19'256	572	24'724	5'853	23.7%	23'616	6'274	26.6%
2 Syrie	0	0	4'774	3'697	1'342	500	6'116	4'197	68.6%	11'669	6'517	55.8%
3 Inde	6	0	130'927	3'201	22	0	130'955	3'201	2.4%	107'400	2'736	2.5%
4 Chine	2	0	84'316	1'665	91	8	84'409	1'673	2.0%	82'412	1'605	1.9%
5 Sri Lanka	10	5	6'076	1'509	256	49	6'342	1'563	24.6%	4'568	1'294	28.3%
6 Thaïlande	1	0	27'337	1'223	8	1	27'346	1'224	4.5%	25'044	809	3.2%
7 Pakistan	1	0	5'183	1'039	237	28	5'421	1'067	19.7%	4'921	738	15.0%
8 Egypte	0	0	7'057	774	107	0	7'164	774	10.8%	6'269	707	11.3%
9 Turquie	19	3	16'331	730	53	11	16'403	744	4.5%	15'196	641	4.2%
10 République dominicaine	0	0	1'809	724	4	0	1'813	724	40.0%	1'711	593	34.7%

Indication : les visas nationaux de type D ne sont pas refusés mais retirés. L'autorisation de séjour à laquelle ils donnent droit peut cependant être refusée au niveau cantonal.

1.8 Top 10 des représentations selon le nombre de visas refusés en 2015 et 2014

Représentations	Schengen						Total			2014		
	A		C		VTL		Dem.	Ref.	Taux de refus	Dem.	Ref.	Taux de refus
	Dem.	Ref.	Dem.	Ref.	Dem.	Ref.						
1 Pristina Kosovo	2	2	5'271	4'949	19'087	520	24'360	5'471	22.4%	22'622	5'852	25.9%
2 Istamboul Turquie	19	3	17'909	2'635	516	9	18'444	2'647	14.4%	21'912	4'810	22.0%
3 Mumbai Inde	0	0	76'989	1'526	21	0	77'010	1'526	2.0%	63'401	827	1.3%
4 New Delhi Inde	0	0	32'403	1'525	60	0	32'463	1'525	4.7%	25'651	1'801	7.0%
5 Colombo Sri Lanka	8	3	4'921	1'180	149	1	5'078	1'184	23.3%	3'412	1'085	31.8%
6 Bangkok Thaïlande	1	0	27'044	1'099	80	71	27'125	1'170	4.3%	24'548	709	2.9%
7 Beyrouth Liban	0	0	3'553	947	401	2	3'954	949	24.0%	5'003	982	19.6%
8 Pékin Chine	1	0	35'610	850	29	0	35'640	850	2.4%	39'016	958	2.5%
9 Tunis Tunisie	0	0	3'583	835	173	2	3'756	837	22.3%	2'528	359	14.2%
10 Abou Dabi EAU	0	0	19'230	817	198	6	19'428	823	4.2%	16'236	276	1.7%

1.9 Accords de libéralisation en matière de visas conclus avec l'UE en 2015

Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE	Entrée en vigueur
Emirats arabes unis	06.05.2015
Timor-Leste	26.05.2015
Dominique	28.05.2015
Vanuatu	28.05.2015
Samoa (Ouest)	28.05.2015
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	28.05.2015
Grenade	28.05.2015
Sainte-Lucie	28.05.2015

Trinité-et-Tobago	28.05.2015
Tonga	21.11.2015
Colombie	03.12.2015
Palau	08.12.2015

1.10 Accords bilatéraux conclus en 2015

Accords visant la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel	Entrée en vigueur
Kazakhstan	17.01.2015
Laos	20.03.2015
Angola	09.04.2015
Brésil	21.05.2015

1.11 Représentation des Etats Schengen assurée par la Suisse en 2015

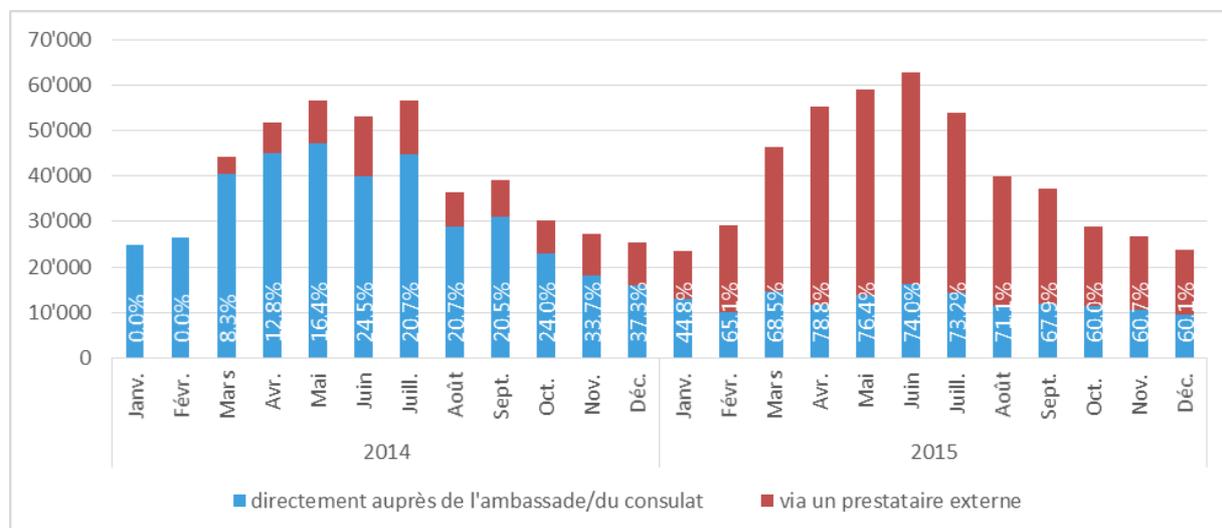
La Suisse représente désormais :	Entrée en vigueur
la Hongrie , dans la procédure d'octroi de visas, à Antananarivo (Madagascar)	01.01.2015
la Républiques tchèque , dans la procédure d'octroi de visas, au Cap (Afrique du Sud), à Khartoum (Soudan), à Abidjan (Côte-d'Ivoire) et à Bichkek (Kirghizistan). L'accord pour le Cap a été dénoncé au 01.01.2016 du fait que la République tchèque collabore désormais avec un prestataire de services externes pour ce site.	15.01.2015
la Lituanie , dans la procédure d'octroi de visas, à Ramallah (Cisjordanie et Jérusalem Est)	01.03.2015
la Finlande , dans la procédure d'octroi de visas, à Vancouver (Canada)	01.04.2015
la Finlande , dans la procédure d'octroi de visas, à Ottawa (Canada) et Montréal (Canada)	01.06.2015
la Slovaquie , dans la procédure d'octroi de visas, à Bichkek (Kirghizistan), Tunis (Tunisie), Khartoum (Soudan) et au Cap (Afrique du Sud)	01.11.2015
les Pays-Bas , dans la procédure d'octroi de visas, à Pristina (Kosovo)	01.11.2015
la Belgique , dans la procédure d'octroi de visas, à Pristina (Kosovo)	01.11.2015
le Luxembourg , dans la procédure d'octroi de visas, à Pristina (Kosovo)	01.11.2015
l' Espagne, provisoirement , dans la procédure d'octroi de visas, à Kinshasa (République démocratique du Congo)	09.03. – 30.04.2015

1.12 Représentation de la Suisse par un Etat Schengen en 2015

La Suisse est désormais représentée :	Entrée en vigueur
à Thimphu (Bhoutan), par l' Autriche	01.04.2015
à Cotonou (Bénin), par la France	15.06.2015
à Kingston (Jamaïque), par l' Espagne	30.06.2015
à Tachkent (Ouzbékistan), par la Lettonie	01.07.2015
à Praia (Cap-Vert), par le Portugal	01.12.2015

2 Collaboration avec des prestataires de services externes

2.1 Proportion des demandes de visa Schengen déposées auprès d'un prestataire de services externes depuis mars 2014



Indication: Les données concernant les prestataires de services externes sont disponibles à partir de mars 2014.

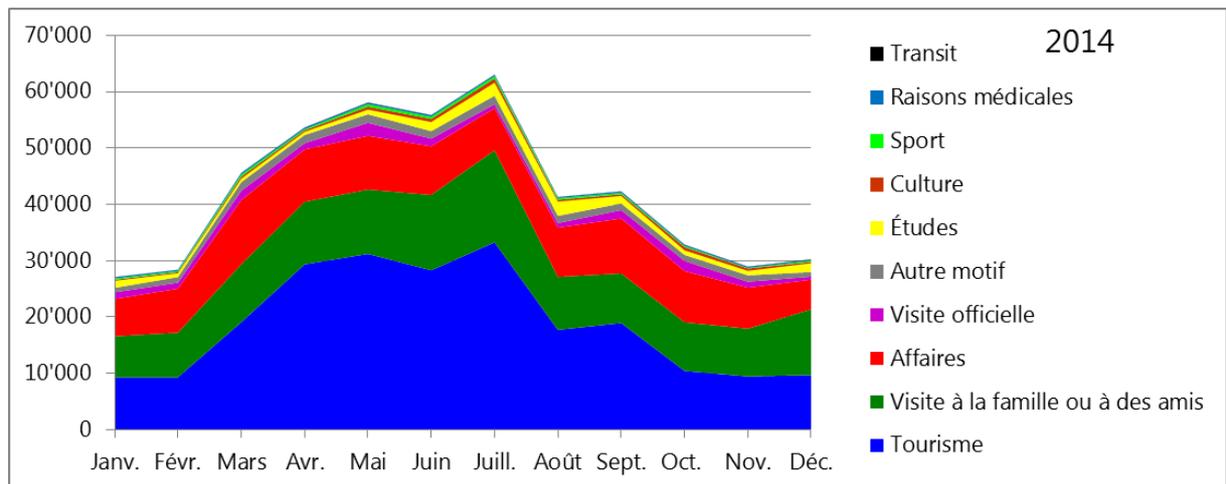
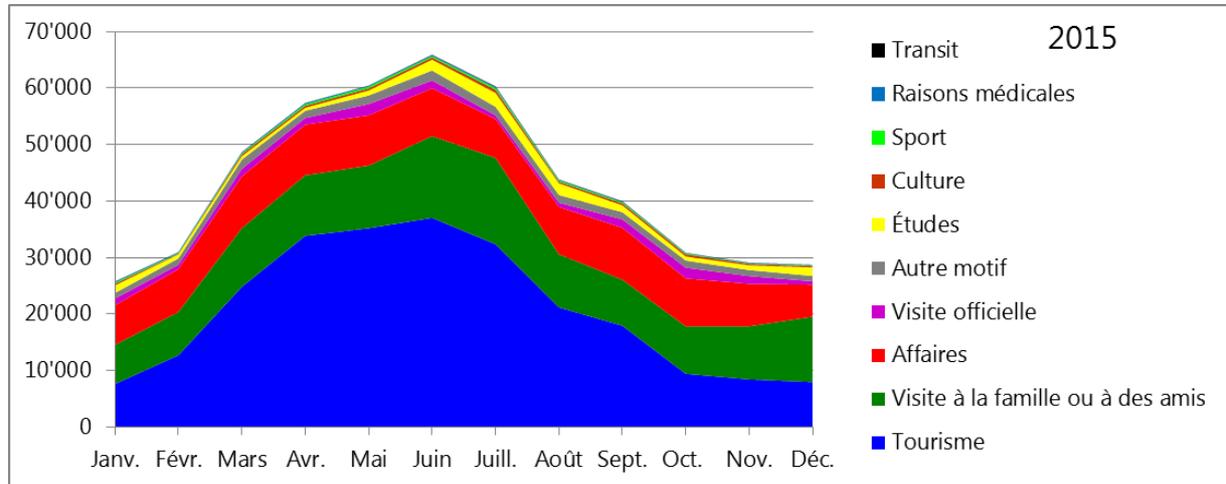
2.2 Top 10 des représentations selon le nombre de demandes de visas déposées auprès de prestataires de services externes en 2015

	Représentation	Demandes de visa Schengen	via prestataire externe	Proportion
1	Mumbai Inde	77'010	73'674	95.7%
2	Shanghai Chine	33'064	31'008	93.8%
3	New Delhi Inde	32'463	30'680	94.5%
4	Pékin Chine	35'640	29'411	82.5%
5	Bangkok Thaïlande	27'125	25'498	94.0%
6	Moscou Russie	29'062	21'494	74.0%
7	Abou Dabi EAU	19'428	18'627	95.9%
8	Riyad Arabie saoudite	18'256	17'166	94.0%
9	Istamboul Turquie	18'444	16'294	88.3%
10	Guangzhou Chine	10'442	9'756	93.4%

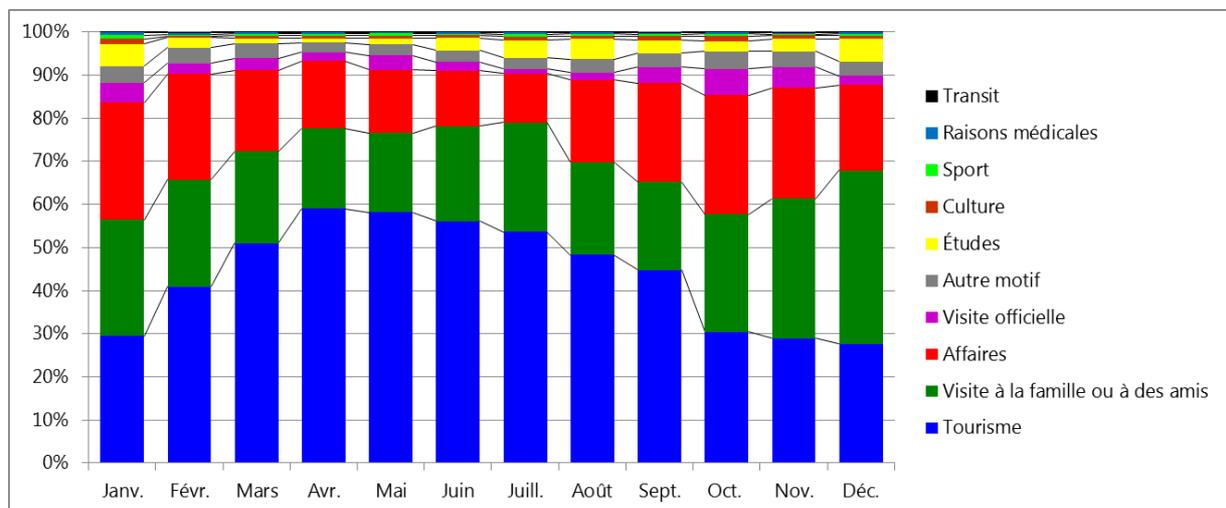
Indication: Une comparaison avec l'année précédente n'est pas possible en raison du manque de données. En outre, dans certaines représentations, la saisie électronique des données n'a été introduite qu'au premier semestre 2015.

3 Buts du séjour

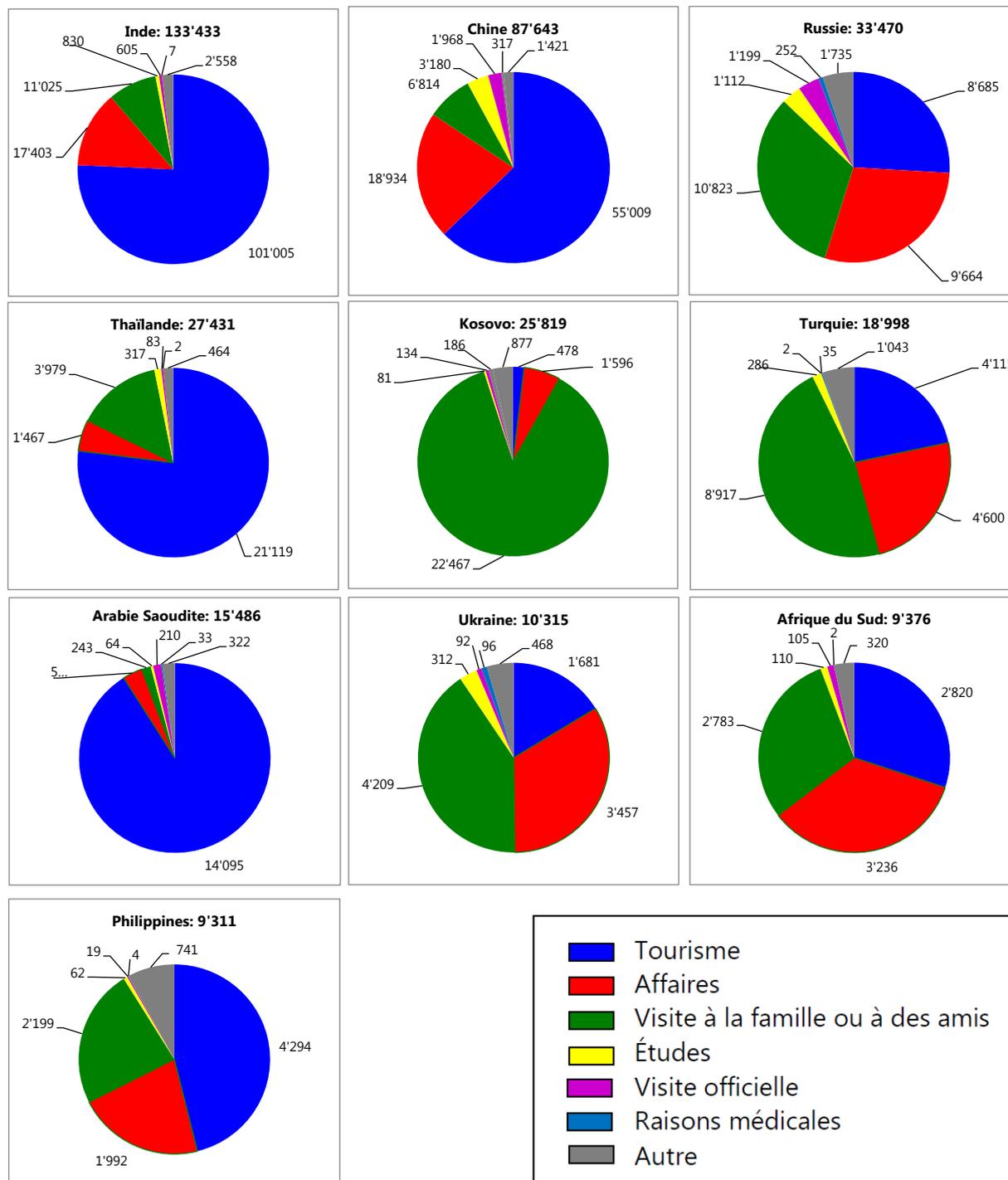
3.1 Évolution des dix buts de séjour possible, années 2014 et 2015



3.2 Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2015



3.3 Top 10 des nations, par nombre de visas, répartis par motifs de séjour, en 2015



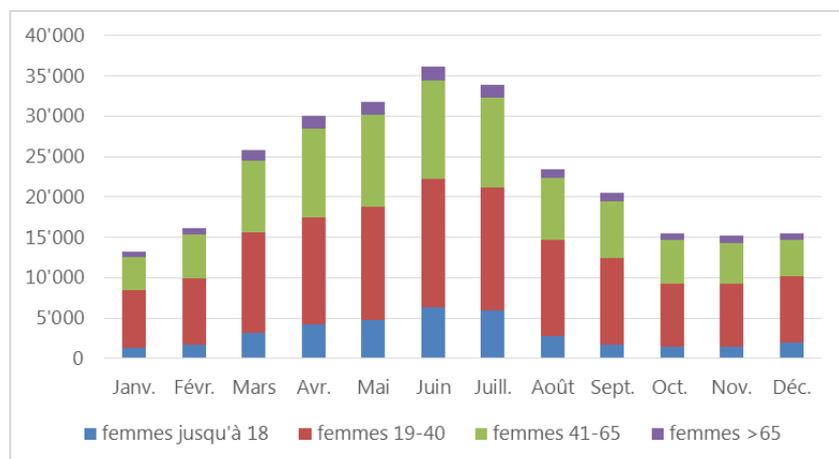
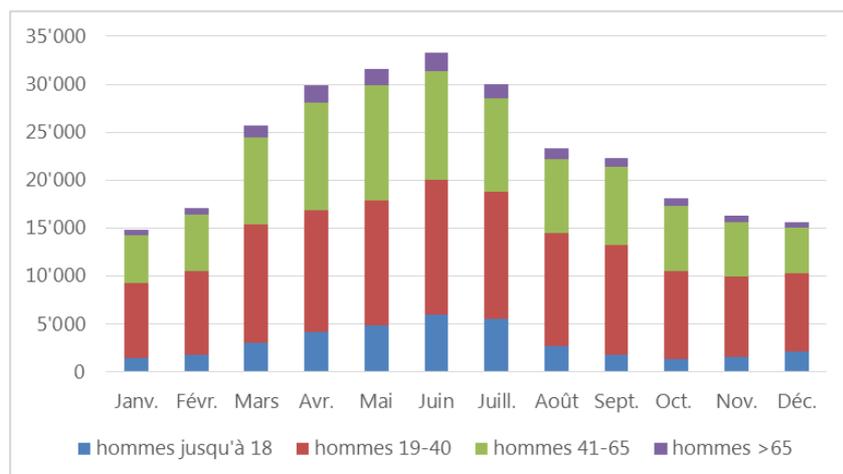
Indication : ces chiffres ne sont pas identiques à ceux présentés dans le *tableau 1.5 Top 10 des nations selon le nombre de demandes de visas déposées*. Le domaine des visas étant dynamique et le traitement des demandes de visas ainsi que les décisions y afférentes pouvant intervenir ultérieurement, il n'est pas rare que des écarts minimes apparaissent.

4 Sexe et âge des demandeurs

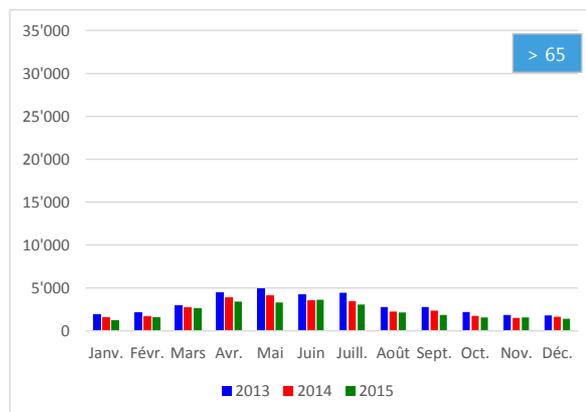
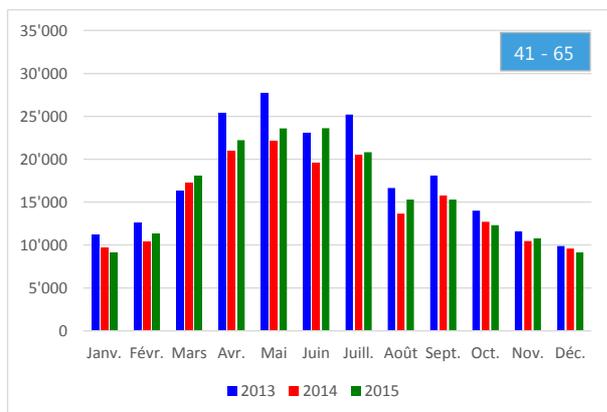
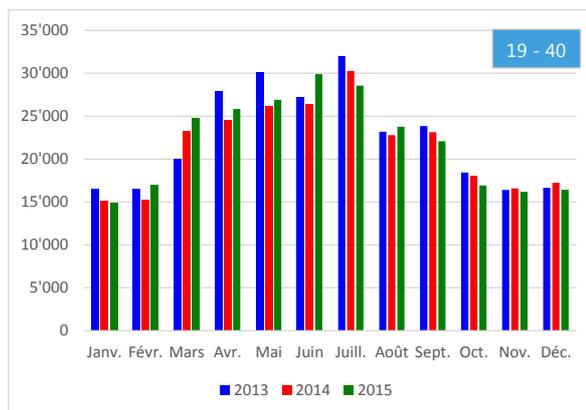
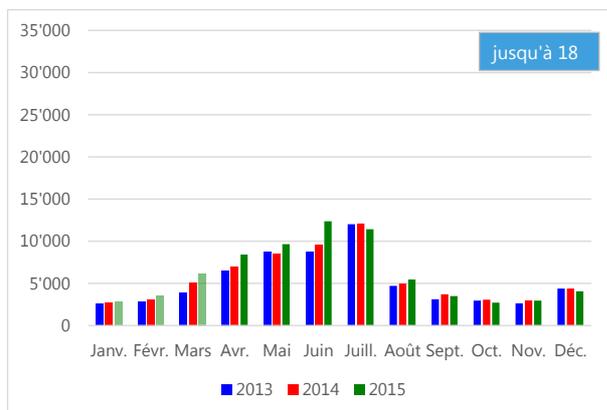
4.1 Sexe et âge des demandeurs en 2015

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Hommes	14'837	17'165	25'795	29'846	31'642	33'307	29'970	23'261	22'256	18'068	16'273	15'559	277'979
jusqu'à 18	1'454	1'740	3'079	4'207	4'884	5'992	5'536	2'697	1'732	1'345	1'518	2'060	36'244
19-40	7'818	8'810	12'326	12'619	12'957	14'078	13'223	11'810	11'453	9'132	8'384	8'258	130'868
41-65	4'983	5'905	9'054	11'250	12'074	11'337	9'764	7'697	8'190	6'849	5'717	4'669	97'489
>65	582	710	1'336	1'770	1'727	1'900	1'447	1'057	881	742	654	572	13'378
Femmes	13'181	16'230	25'834	30'031	31'805	36'177	33'889	23'393	20'474	15'469	15'207	15'468	277'158
jusqu'à 18	1'317	1'746	3'098	4'219	4'760	6'375	5'899	2'756	1'757	1'375	1'448	2'007	36'757
19-40	7'083	8'161	12'489	13'224	13'964	15'813	15'326	11'969	10'636	7'804	7'815	8'171	132'455
41-65	4'122	5'469	8'992	10'964	11'510	12'286	11'058	7'598	7'107	5'467	5'052	4'474	94'099
>65	659	854	1'255	1'624	1'571	1'703	1'606	1'070	974	823	892	816	13'847

Indication : le sexe d'une personne n'a pas pu être établi de manière claire.



4.2 Mise en regard des groupes d'âge, de 2013 à 2015



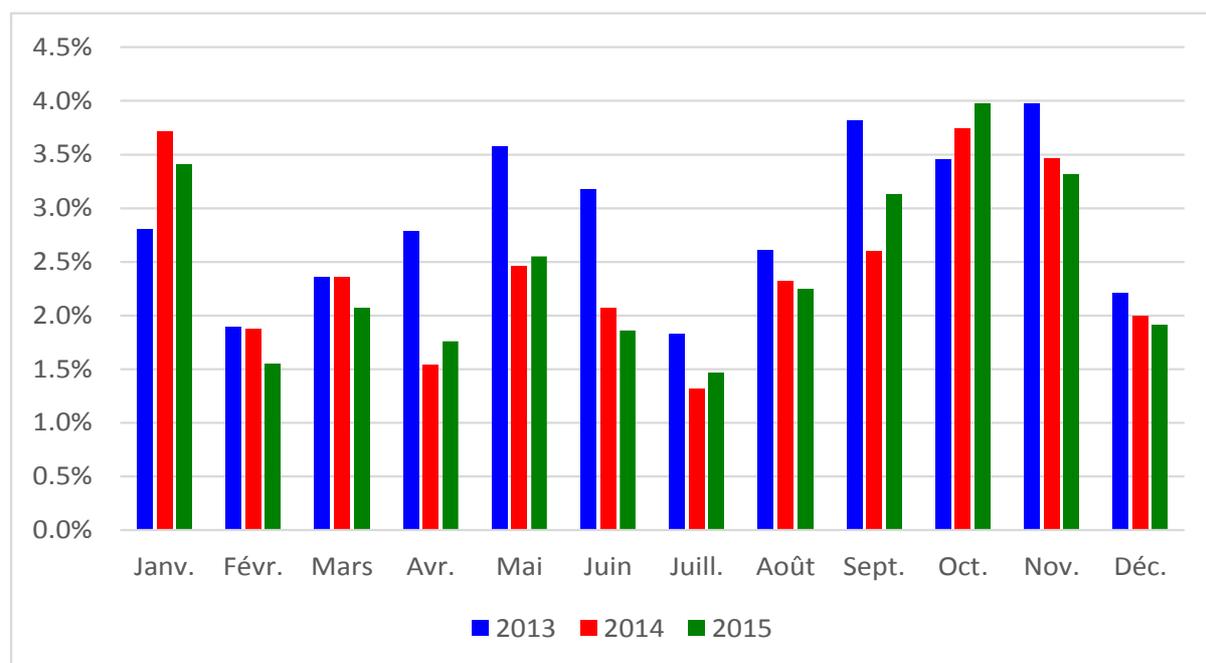
5 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

5.1 Proportion des demandes de visas déposées au moyen d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel par rapport au nombre total de demandes de visas déposées en 2015

	Total des demandes	Demandeurs titulaires de passeports D+S+Sp+O				Total	Proportion sur le total des demandes
		diplomatique	de service	spécial	officiel		
Janv.	28'019	231	279	353	91	954	3.4%
Févr.	33'395	163	139	164	51	517	1.6%
Mars	51'629	206	2	447	156	1'066	2.1%
Avr.	59'877	222	263	436	132	1'053	1.8%
Mai	63'447	378	465	568	208	1'619	2.6%
Juin	69'484	348	356	474	115	1'293	1.9%
Juill.	63'859	225	207	432	72	936	1.5%
Août	46'654	143	202	599	106	1'050	2.3%
Sept.	42'730	228	430	476	203	1'337	3.1%
Oct.	33'537	283	356	460	233	1'332	4.0%
Nov.	31'480	162	351	366	166	1'045	3.3%
Déc.	31'027	149	104	246	93	592	1.9%
Total 2015	555'138	2'738	3'409	5'021	1'626	12'794	2.3%
Total 2014	539'101	2'890	3'701	4'904	1'242	12'737	2.4%
Ecart en %	+3.0%	-5.3%	-7.9%	+2.4%	+30.9%	+0.4%	-0.1%

Légende: D+S+Sp+O = diplomatique, de service, spécial et officiel.

5.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2013 à 2015

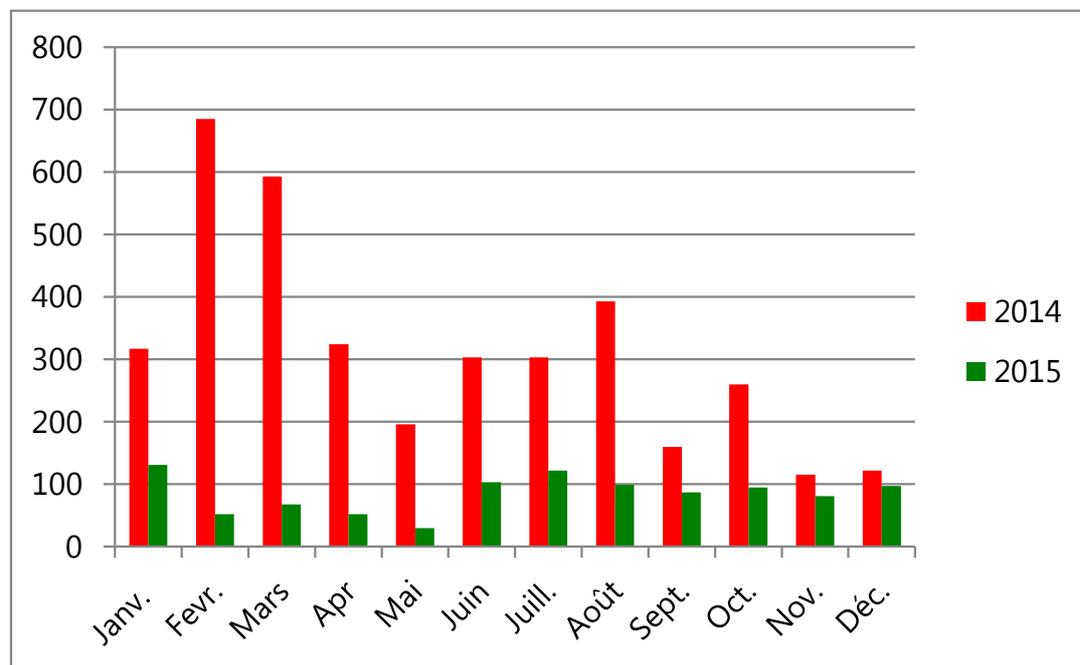


5.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations en 2015 et 2014

	Représentation	2015			2014		
		Demandes		Proportion	Demandes		Proportion
		D+S+Sp+O	Total	D+S+Sp+O	D+S+Sp+O	Total	D+S+Sp+O
1	Pékin Chine	6'072	37'388	16.2%	5'652	40'657	13.9%
2	Riyad Arabie saoudite	644	18'475	3.5%	573	14'358	4.0%
3	Kinshasa RD Congo	448	1'485	30.2%	421	1'378	30.6%
4	New Delhi Inde	438	33'449	1.3%	551	26'753	2.1%
5	Islamabad Pakistan	353	3'126	11.3%	292	3'041	9.6%
6	Kuwait Kuwait	341	7'991	4.3%	256	6'725	3.8%
7	Shanghai Chine	323	34'091	0.9%	273	30'644	0.9%
8	Dhaka Bangladesh	281	1'662	16.9%	227	1'475	15.4%
9	Le Caire Égypte	316	5'976	5.3%	309	5'058	6.1%
10	Moscou Russie	252	30'829	0.8%	402	44'990	0.9%

6 Visas humanitaires

6.1 Nombre de visas humanitaires délivrés; comparaisons 2014 et 2015



	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2014	317	685	593	324	196	303	303	393	160	260	115	122	3'771
2015	131	52	68	52	30	103	122	99	87	95	81	97	1'017

Indication: Données disponibles à partir du 17 janvier 2014.

6.2 Nombre de visas humanitaires délivrés, répartis entre les représentations du top 5 en 2015

Istamboul	Turquie	409
Beyrouth	Liban	282
Pristina	Kosovo	70
Amman	Jordanie	67
Le Caire	Égypte	20

6.3 Nombre de visas humanitaires délivrés, répartis entre les nations du top 5 en 2015

Syrie	666
Kosovo	71
Palestine	57
Sri Lanka	34
Iraq	20

7 Impressum

Le monitoring des visas est établi par les Sections Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) et Analyses (Domaine de direction Asile) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question :

visa@sem.admin.ch

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Domaine de direction Immigration et Intégration
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern